

# Gestion et entremise immobilière – 2024

Cycle de formation (10 jours, 75h)

## OBJECTIFS

- Maîtriser les notions juridiques essentielles relatives aux activités de gestion et d'entremise
- Comprendre les obligations spécifiques qui y sont liées
- Être en mesure de pratiquer ces activités conformément aux règles légales

## PUBLIC

Cette formation s'adresse aux Géomètres Experts et à leurs collaborateurs.

## PRÉREQUIS

Pour l'exercice de l'entremise immobilière, être Géomètre –expert.

## MÉTHODES MOBILISÉES

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels ou collectifs.

### MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Conseil régional de Paris et du Cnam de Nantes.

## INTERVENANT

Aline BOSSARD, juriste en droit immobilier (ICH Ouest)  
 Brice HUGOU, juriste en droit immobilier (ICH Ouest)  
 Corinne SAMSON, avocate au barreau de Nantes  
 Emilie BUREAU-GLON, notaire à Nantes  
 Fanny GARCIA, maître de conférences à la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes  
 Gilles CIBOIT, Géomètre-Expert  
 Isabelle LEROY, ancienne responsable d'agence immobilière, formatrice professionnelle  
 Yann RUMIN, avocat au barreau de Nantes

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant
- L'exercice de la gestion immobilière ne sera autorisé que si les modules « tronc commun » et gestion immobilières sont suivis.
- L'exercice de l'entremise immobilière ne sera autorisé que si les modules « tronc commun » et « entremise immobilière » sont suivis.



### Dates

**Module commun :**  
 Mercredi 20 mars  
 Jeudi 21 mars  
 Vendredi 22 mars

### Module Gestion immobilière :

Lundi 22 avril  
 Mardi 23 avril  
 Jeudi 23 mai  
 Vendredi 24 mai

### Module Entremise immobilière :

Lundi 17 juin  
 Mardi 18 juin  
 Mercredi 19 juin

### Durée

75h de formation

### Lieu

Module 1 : Conseil régional  
 1 Rue de Chazelles, 75017 Paris

Module 2 et 3 : Cnam de Nantes  
 25 boulevard Guy Mollet  
 44311 NANTES

### Horaires

9h15-12h30 / 14h00-17h00  
 9h00-13h00 / 14h00-18h15  
 9h00-13h00 / 14h00-18h30

### Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : [handi@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:handi@cnam-paysdelaloire.fr)

### Délai d'accès

Jusqu'à 10 jours avant le début de formation

## PROGRAMME

### Module commun (3 jours, 25h)

#### Jour 1 : Entremise et gestion immobilières (8h30)

- Les notions d'entremise et de gestion
- Les activités voisines
- La réglementation des activités
- La réglementation et les obligations spécifiques aux GE

#### Jour 2 : Activité d'entremise (8h15)

- Le mandat d'entremise
- Les obligations de l'intermédiaire
- Les responsabilités et assurances de l'intermédiaire

#### Jour 3 : Syndic et administration pour autrui (8h15)

- L'administrateur de biens
- Le syndic de copropriété : rôle et missions
- Le contrat de syndic
- Entremise et gestion en Europe

### Module gestion immobilière (4 jours, 25h)

#### Jour 1 : Les baux commerciaux (6h15)

#### Jour 2 : Les baux d'habitations (6h15)

#### Jour 3 : Le régime de la copropriété (6h15)

- L'application du statut
- La mise en copropriété de l'immeuble
- Les documents de la copropriété
- Le lot de copropriété : cession et location
- Les travaux dans la copropriété

#### Jour 4 : La gestion de l'immeuble en copropriété (6h15)

- La préparation des assemblées
- La tenue des assemblées générales
- La prise de décision
- Les comptes de la copropriété

(Récapitulatif ci-dessous)

### Module entremise immobilière (3 jours, 25h)

#### Jour 1 : La pratique de l'intermédiation dans la vente (8h15)

- Les techniques de prospection (objectifs, méthodes, mandats)
- L'organisation du travail
- La négociation : étapes, actes, fin de la négociation

#### Jour 2 : Les conditions de la vente et les effets de la vente (8h15)

- Les parties du contrat
- L'immeuble vendu
- Le prix
- Obligations du vendeur
- Obligations de l'acquéreur

#### Jour 3 : La rédaction des contrats (8h30)

- Présentation
- Précautions prises
- Droit de rétractation

### € Tarifs

- \*2000€ / pers pour l'intégralité du cycle (3 modules)
- \*1500€ pour 2 modules (tronc commun et gestion immobilière ou entremise immobilière)
- \* 250 € (une journée)

#### Conditions générales de vente

Minimum : 15 participants

Maximum : 25 participants

### i Contact

Léann Balmine  
Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)  
02 40 16 46 28  
[ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr)

### 🎯 Pour aller plus loin

[Catalogue de formation pour 2024](#)

### ★ Points forts de la formation

- Formation assurée par des professionnels expérimentés, connaissant les enjeux terrains des thématiques traités
- Modalités pédagogiques axées sur le partage d'expérience

### % Taux de satisfaction

- 91% de satisfaction sur l'ensemble des formations courtes 2023

**MODULE COMMUN (3 jours) – 25 heures**

<b>Activité d'entremise :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le mandat d'entremise</li> <li>- Les obligations de l'intermédiaire</li> <li>- Les responsabilités et assurances de l'intermédiaire</li> </ul>	<b>Mercredi 20 mars</b> <b>Paris</b> 9h00-13h00 / 14h00-18h15	<b>Corinne SAMSON</b>
<b>Entremise et gestion immobilière :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les notions d'entremise et de gestion</li> <li>- Les activités voisines</li> <li>- La réglementation des activités</li> <li>- La réglementation et obligations spécifiques aux GE</li> </ul>	<b>Jeudi 21 mars</b> <b>Paris</b> 9h00-13h00 / 14h00-18h15	<b>Corinne SAMSON</b>
<b>Syndic et administration pour autrui :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'administrateur de biens</li> <li>- Le syndic de copropriété : rôle et missions</li> <li>- Le contrat de syndic</li> <li>- Entremise et gestion en Europe</li> </ul>	<b>Vendredi 22 mars</b> <b>Paris</b> 9h00-13h00 / 14h00-18h30	<b>Aline BOSSARD</b>

**MODULE GESTION IMMOBILIERE (4 jours) – 25 heures**

<b>Les baux d'habitation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application de la loi de 1989</li> <li>- Contrat et durée du bail</li> <li>- Obligations des parties</li> <li>- Fin du bail</li> </ul>	<b>Lundi 22 avril</b> <b>Nantes</b> 9h15-12h30 / 14h00-17h00	<b>Brice HUGOU</b>
<b>Les baux commerciaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application du statut des baux commerciaux</li> <li>- Contrat et durée du bail</li> <li>- Obligations des parties</li> <li>- Fin du bail</li> </ul>	<b>Mardi 23 avril</b> <b>Nantes</b> 9h15-12h30 / 14h00-17h00	<b>Yann RUMIN</b>
<b>Le régime de la copropriété</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'application du statut</li> <li>- La mise en copropriété de l'immeuble</li> <li>- Les documents de la copropriété</li> <li>- Le lot de copropriété : cession et location</li> <li>- Les travaux dans la copropriété</li> </ul>	<b>Jeudi 23 mai</b> <b>Nantes</b> 9h15-12h30 / 14h00-17h00	<b>Aline BOSSARD</b>
<b>La gestion de l'immeuble en copropriété</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La préparation des assemblées</li> <li>- La tenue des assemblées générales</li> <li>- La prise de décision</li> <li>- Les comptes de la copropriété</li> </ul>	<b>Vendredi 24 mai</b> <b>Nantes</b> 9h15-12h30 / 14h00-17h00	<b>Gilles CIBOIT</b>

**MODULE ENTREMISE IMMOBILIERE (3 jours) – 25 heures**

<b>Les conditions de la vente et les effets de la vente</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parties du contrat</li> <li>- L'immeuble vendu</li> <li>- Le prix</li> <li>- Obligations du vendeur</li> <li>- Obligations de l'acquéreur</li> </ul>	<b>Lundi 17 juin</b> <b>Nantes</b> 9h00-13h / 14h00-18h15	<b>Fanny GARCIA</b>
<b>La pratique de l'intermédiation dans la vente</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les techniques de prospection (objectifs, méthodes, mandats)</li> <li>- L'organisation du travail</li> <li>- La négociation : les étapes, les actes, la fin de la négociation</li> </ul>	<b>Mardi 18 juin</b> <b>Nantes</b> 9h00-13h00 / 14h00-18h15	<b>Isabelle LEROY</b>
<b>La rédaction des contrats</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation</li> <li>- Précautions prises</li> <li>- Droit de rétractation</li> </ul>	<b>Mercredi 19 juin</b> <b>Nantes</b> 9h00-13h00 / 14h00-18h30	<b>Emilie BUREAU-GLON</b>

### BULLETIN D'INSCRIPTION – GESTION ET ENTREMISE IMMOBILIERE

Merci d'établir un bulletin par participant. Tout bulletin illisible ou incomplet ne sera pas traité.

Mme  M. Prénom : ..... Nom : .....  
 Société : ..... SIRET : .....  
 Numéro d'inscription à l'Ordre des Géomètres-Experts : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Tél. : ..... Email : .....

Si vous êtes en situation de handicap temporaire / permanent, si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, vous serez contacté(e) par notre référente handicap.

#### Souhaite s'inscrire à :

<input type="checkbox"/> <b>Cycle complet – Gestion et entremise 75 heures</b> Module commun + module gestion + module entremise	<b>2000 €</b>	Module commun : du 20 au 22 mars 2024 Module Gestion immobilière : du 22 au 23 avril 2024 puis du 23 au 24 mai 2024 Module Entremise immobilière : du 17 au 19 juin 2024
<input type="checkbox"/> <b>La gestion immobilière- 50 heures</b> Module commun + module gestion	<b>1500 €</b>	Module commun : du 20 au 22 mars 2024 Module Gestion immobilière : du 22 au 23 avril 2024 puis du 23 au 24 mai 2024
<input type="checkbox"/> <b>L'entremise immobilière – 50 heures</b> Module commun + module entremise	<b>1500 €</b>	Module commun : du 20 au 22 mars 2024 Module Entremise immobilière : du 17 au 19 juin 2024
<input type="checkbox"/> <b>La journée</b>	<b>250 €</b>	Thème et date choisis : .....

#### Annulation de stage, désistement (partiel ou total)

- ❖ Pour toute annulation adressée moins de 20 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dus.
- ❖ Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.
- ❖ Dans le cas d'une annulation d'un stage acheté par une personne physique, cette dernière dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (après l'envoi de son inscription).
- ❖ En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté.
- ❖ En fonction de la formation un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action.

#### Règlement

Les frais de participation à la formation d'un montant de .....€ (exonéré de TVA) sont à régler par virement bancaire ou par chèque libellé à l'ordre du Cnam Pays de la Loire – Association de Gestion

- Ci-joint copie de l'avis de virement - IBAN CIC : FR76 3004 7141 2200 0273 1160 158  
 Ci-joint un chèque d'un montant de ..... euros (montant forfaitaire exonéré de TVA).

ou

- Le paiement de la facture sera pris en charge par :  OPCO  Entreprise

Dans tous les cas la participation à cette formation nécessite la signature d'une convention entre votre employeur et le CNAM - AG, qui sera envoyée par email.

Email destinataire de la convention : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Fait à ..... le .....

Cachet et signature obligatoires

Nom et qualité du signataire